



# DES AGNELLES DE RENOUVELLEMENT NÉES AU PRINTEMPS (mars-avril)

## Objectifs

- Assurer une bonne fertilité à la première mise à la reproduction (viser 47 kg)
  - ↳ donc un minimum de croissance de 140 g/jour après sevrage.
- Garantir la production laitière en limitant le développement du tissu adipeux pour privilégier celui du tissu sécréteur mammaire
  - ↳ donc un maximum de croissance de 170 g/j après sevrage.
- Préparer les agnelles à devenir des ruminants en leur faisant consommer des quantités importantes de fourrages.

## Règles de base

- Conserver uniquement des agnelles qui pèsent au moins 25 kg pour un sevrage à 100 jours et 28 kg pour un sevrage à 120 jours.
- Les conduire à part et faire un lot de taille et d'âge homogènes (1,5 mois maximum entre la plus jeune et la plus vieille).
- Les choisir à partir de références laitières et de prolificité (le contrôle de performances permet de les apprécier plus précisément, indépendamment du contexte de l'élevage) et de leurs aptitudes fonctionnelles et morphologiques.
- Si la conduite ne permet pas d'atteindre les 47 kg de poids vif début décembre, mieux vaut différer la mise en reproduction de ces agnelles à 10-12 mois, voire au-delà.



## Conduite alimentaire

Jusqu'au sevrage, les besoins d'une agnelle de renouvellement née au printemps sont les mêmes que ceux d'un agneau de boucherie. Au-delà, les apports de concentré sont à moduler en fonction de l'âge à la mise à la reproduction. Quel que soit le type génétique, l'objectif est d'obtenir des agnelles qui présentent alors au moins les deux tiers de leur poids adulte. En deçà, les résultats techniques et le développement de l'agnelle sont pénalisés. En cas de conduite en bergerie, veiller à distribuer un fourrage appétant, pour stimuler sa consommation, et de bonne valeur alimentaire (> 0,6 UF/kg MS) pour limiter la complémentation.

### **Agnelles de type herbager en renouvellement externe (F1 « mule », éventuellement recroisée avec du Texel)**

Ces agnelles arrivent sur l'exploitation à l'âge de 5 à 6 mois, en septembre le plus souvent. Elles sont conduites à l'herbe chez le naisseur. Les acheteurs peuvent ainsi les mettre au pâturage avec une complémentation modérée, de l'ordre de 300 g/j. En cas de sécheresse, les agnelles sont conduites en bergerie avec du foin et complémentées à raison de 500 g/j de concentré.

### **Agnelles de type herbager en renouvellement interne**

Les agnelles en renouvellement interne sont la plupart du temps conduites à l'herbe avant sevrage et, selon l'herbe disponible, elles sont ensuite rentrées en bergerie avec du foin ou maintenues à l'herbe avec dans chaque cas, une complémentation à hauteur de 500 g/j. A l'automne, lors des repousses, elles vont pâturer du colza sans complémentation ou des prairies avec une complémentation de 200 g/j jusqu'à la fin de la lutte.

## Conduite sanitaire

### **Vaccins**

Adaptées en fonction du contexte, les pratiques sont variables. Le vaccin effectué prioritairement est celui contre le piétin. Au total, les éleveurs effectuent entre 2 et 3 vaccins.

## Antiparasitaires

Les pratiques diffèrent selon la nature du renouvellement. En renouvellement externe, les traitements, moins nombreux car réalisés à partir de produits rémanents, sont répartis entre naisseurs et acheteurs.

- **Renouvellement externe**

2 traitements : lorsque les agnelles ont reçu un traitement rémanent juste avant leur arrivée, la pratique la plus courante consiste à réaliser un seul traitement contre les strongles, une fois la lutte terminée.

- **Renouvellement interne**

3 à 4 traitements, dont éventuellement un anticoccidien (selon la durée de présence en bergerie), puis un traitement polyvalent strongles/ténia et plusieurs spécifiques strongles. Les agnelles sont le plus souvent vermifugées tous les deux mois du sevrage à leur mise en lutte.

## Mise à la reproduction

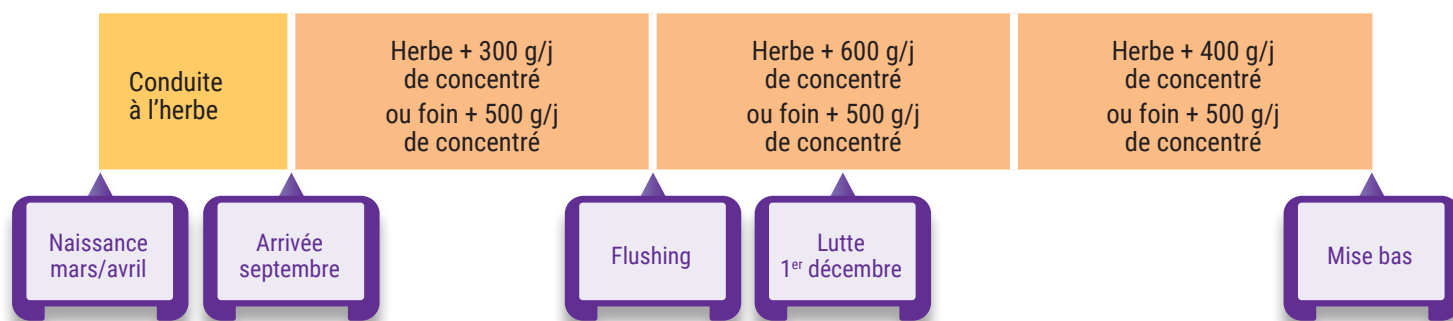
Elle a lieu fin novembre ou tout début décembre, à un âge moyen de l'ordre de 8 à 9 mois, en renouvellement externe comme en renouvellement interne (compter 15 à 20 agnelles par bélier).

### Cas des agnelles nées en février (renouvellement interne)

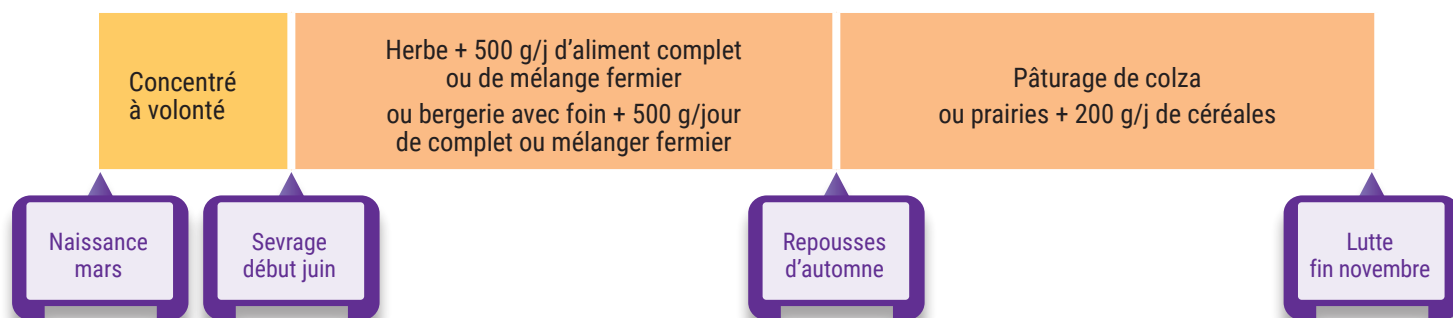
Elles sont conduites comme celles nées en mars-avril, avec parfois une complémentation plus modérée : de l'ordre de 400 g/j. Leur conduite sanitaire est identique à celle des agnelles nées en mars/avril. Le cas échéant, elles sont mises à la reproduction avec les agnelles nées en mars-avril, sinon fin octobre dans les autres élevages.

## Exemples d'itinéraires techniques

### Agnelles luttées entre 8 et 9 mois (race herbagère en renouvellement externe)



### Agnelles luttées entre 8 et 9 mois (race herbagère en renouvellement interne)



Source : ces éléments sont issus du programme ACHAGNEL (Pays de la Loire).

### Contacts : Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Maurane BEAUMONT - Chargée de mission en filière ovine 72 et 53 - maurane.beaumont@pl.chambagri.fr

Laurent FICHET - Chargé de mission en filière ovine 44 et 49 - laurent.fichet@pl.chambagri.fr

Stéphane MIGNE - Chargé de mission en filière ovine 85 - stephane.migne@pl.chambagri.fr